

La Roche-sur-Yon, le 24 octobre 2014

DÉLÉGATION MOYENS ET RESSOURCES
Direction des Affaires juridiques
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| - Pierre LEFEBVRE | à | Pierre DURAND |
| - Sébastien ALLAIN | à | Béatrice BICHON-BELLAMY |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2014.

Françoise BESSON précise que le vœu proposé par son groupe portait sur le TAFTA (Transatlantic Free Area).

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Je vous souhaite la bienvenue pour ce premier Conseil municipal de rentrée. C'est un plaisir pour moi de vous retrouver ici pour aborder la ligne droite de fin d'année, qui sera principalement consacrée à la préparation budgétaire de l'année 2015. J'aurai l'occasion d'en reparler un peu plus tard.

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur cet été qui s'achève par un superbe mois de septembre, qui nous donne à tous le sourire. Cette période estivale que nous venons de vivre a été très dense, avec un centre-ville et une ville qui retrouvent enfin des couleurs et qui revivent. La Roche-sur-Yon redevient enfin la capitale vivante de la Vendée. Une ville agréable, souriante, ouverte et accueillante. Depuis notre arrivée, nous nous attachons à tout faire pour faire sortir La Roche-sur-Yon de l'anonymat, pour donner le signal clair que les temps changent. Bienvenue en ville, bienvenue en centre-ville et bienvenue à tous.

La nouvelle place Napoléon a su attirer de nouveaux visiteurs cet été et nous nous en réjouissons. Cette place a coûté cher au contribuable. Elle aura également un coût non négligeable pour son entretien. Nous ferons tout pour qu'elle constitue le point de départ vers la découverte de notre patrimoine, vers les halles, vers les haras, vers les quartiers historiques de notre ville et vers la vallée de l'Yon. L'objectif est clair. Nous souhaitons favoriser la destination « La Roche-sur-Yon », capitaliser sur l'image de Napoléon, proposer aux touristes et à nos visiteurs une offre variée, pour rester non pas quelques heures mais quelques jours sur notre territoire. Avec les élus, avec l'office du tourisme et avec l'Agglomération, nous travaillons et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Notre nouvelle équipe municipale a connu en septembre sa première rentrée scolaire. Tous nos élus ont été mobilisés pour nous assurer sur le terrain que l'ensemble des écoles de notre ville ouvrent dans les meilleures conditions. On peut dire que cette année a été parfaitement maîtrisée et réussie, grâce au concours de tous les agents municipaux et des personnels de l'Education nationale.

Comme vous le savez, l'éducation sera une de nos grandes priorités. Le programme de construction d'une école à Pont Boileau est l'un de nos engagements forts, avec l'organisation des Assises yonnaises de l'éducation, avec un aboutissement au printemps prochain. Elles permettront, et c'est une première, de mettre tous les acteurs autour de la table pour construire un projet éducatif innovant et partagé, notamment sur les relations avec les écoles et les familles et sur les rythmes scolaires. Sur ce dernier point, je souligne le travail réalisé par nos élus et nos services pour adapter les rythmes dans un véritable esprit de concertation.

Cette rentrée est aussi l'occasion de relancer les enveloppes de quartiers. C'est un moment attendu par nos citoyens qui peuvent proposer des contributions concrètes à l'amélioration de leur qualité de vie. Nous sommes agréablement surpris par l'engouement que nous rencontrons dans les quartiers, avec une participation en très forte hausse, jamais connue jusqu'alors.

Nos élus seront très attentifs à toutes les demandes, qu'il faudra bien sûr prioriser car les attentes sont tellement nombreuses. Nous constatons déjà de nombreuses demandes d'interventions en matière de voirie et de régulation de vitesse, qui, à notre sens, n'entrent pas dans le cadre des enveloppes de quartiers. Nous allons donc mettre en place une évolution du système pour l'année prochaine, afin de faire émerger des projets collectifs d'aménagement du cadre de vie et d'embellissement de la ville. Nous avons un an pour nous y préparer.

Le mois de septembre et le début du mois d'octobre seront marqués par un anniversaire. Celui du « Grand La Roche ». C'est en effet en 1964 que les conseils municipaux du Bourg-sous-La Roche, de Saint-André d'Ornay et de La Roche-sur-Yon ont décidé de célébrer leur union pour ne faire qu'une seule commune. La date du 04 juillet 1964 consacra le point de départ d'une aventure commune, celle des Yonnais. Que de chemin parcouru. Comme le soulignait Paul CAILLAUD, premier maire élu du Grand La Roche : « Je ne vois qu'un seul aspect d'un même problème, l'expansion de toute l'agglomération yonnaise. ». Cet homme visionnaire et les élus de 1964 avaient compris toute l'importance de se rassembler pour être plus efficace. Aujourd'hui, comme en 1964, nous sommes confrontés aux mêmes problématiques. Pour financer nos projets et développer notre ville, nous devons agir ensemble.

Il nous faut accélérer la mutualisation de nos moyens, rationaliser nos missions et nos engagements, ainsi que nos subventions pour être plus économes et plus performants. Face aux difficultés que connaît notre pays, nous devons montrer l'exemple. Ensemble, nous sommes et nous serons plus forts.

Je vous invite à vous joindre aux manifestations de célébration du cinquantenaire en visitant les expositions mises en place dans les maisons de quartiers du Bourg-sous-La Roche et de Saint-André d'Ornay et en vous joignant aux nombreuses festivités, dont vous trouverez la liste dans le prochain *Roche Mag*, et dans les journaux.

Comme je vous l'indiquais en introduction, nos prochains mois seront consacrés à la préparation de l'exercice budgétaire 2015. Ce n'est une surprise pour personne, la conjoncture économique n'est pas au fort et les coupes budgétaires de l'Etat voulues par Manuel VALLS, notamment en ce qui concerne la dotation de fonctionnement, vont lourdement grever les budgets des communes. Ce sont 600 000 € de rentrées fiscales perdues en 2014 à ce titre et 1,5 million d'euros pour l'année prochaine. A cela s'ajoutent les dépenses importantes engagées par nos prédécesseurs. Je pense au pôle culturel pour 26 millions d'euros par exemple, qu'il nous faudra bien financer.

Nous avons décidé à notre arrivée de mettre en place une étude financière afin d'avoir une vision claire de nos marges de manœuvre pour les prochaines années. Nous travaillerons dans la plus grande transparence et les conclusions seront rendues publiques lors de notre prochain conseil municipal le 12 novembre.

Notre priorité ira vers le développement économique porteur d'emplois et notamment en donnant une nouvelle impulsion en centre-ville, appuyée par la mise en place des nouvelles règles de stationnement. Le développement du numérique, avec la loco-numérique située à proximité immédiate de la gare, va permettre de créer des conditions favorables à la création d'emplois. Nous devons sortir ensemble de la sinistrose et créer une dynamique positive à l'accueil d'entreprises et à la création d'emplois.

De nouvelles demandes d'implantations nous parviennent depuis quelques semaines. Nous y voyons des signes encourageants pour l'avenir de notre économie. En faisant collaborer efficacement ORYON et Vendée Expansion, les deux structures de développement économique de la Ville, de l'Agglomération et du Département, nous serons plus forts et plus efficaces.

La mise en place d'un schéma de développement commercial, qui permettra de localiser les implantations aux endroits stratégiques de la Ville, donnera un signal fort aux entreprises.

Nous prendrons également ce soir en conseil municipal une délibération qui permettra de donner un signe fort aux propriétaires de locaux vacants, pour les inciter à accueillir de nouveaux locataires.

Enfin, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je souhaitais vous indiquer que nous allons continuer à faciliter le stationnement en ville. Cette disposition a rencontré un franc succès auprès des

Yonnais et des visiteurs qui peuvent maintenant profiter pleinement du centre-ville, et auprès des commerçants qui constatent des effets bénéfiques sur leur activité. Cette mesure a été salubre pour nombre d'entre eux et contribue au rayonnement de la Ville.

Je terminerai sur notre leitmotiv : l'écoute et le partage avant la décision. C'est dans cet esprit que nous avons discuté avec l'APF et partagé un accord qui leur permettra rapidement de disposer de leur propre local. Ils sont présents ce soir au conseil municipal et je tenais à les saluer chaleureusement. »

Monsieur le Maire donne la parole à **P. REGNAULT** :

« Permettez-moi également, en cette rentrée, de relever trois points d'actualité.

Tout d'abord, comme vous, Monsieur le Maire, je me félicite que la rentrée scolaire se soit parfaitement déroulée. Rentrée scolaire qui, vous le savez, était largement préparée avant les élections, notamment avec le succès des rythmes scolaires ajustés à la marge, comme nous l'avions prévu. J'en profite d'ailleurs pour remercier à nouveau Sylvie CHARTIER, qui a réalisé un travail formidable et productif en lien avec les services municipaux, les parents d'élèves, les associations intervenantes et l'Inspection académique. Bravo donc pour cette belle mobilisation réussie en 2013 et confirmée en cette rentrée, ce dont je me réjouis.

Je suis certain que cette réforme, certes difficile à mettre en place, a le mérite d'obliger les différents partenaires à travailler ensemble (enseignants, parents, personnels de la Ville, associations partenaires). Cela modifiera fondamentalement les choses car seul un travail partenarial dans la durée peut faire progresser notre école. Nous sommes également très contents de la construction Pont Boileau car nous l'avions annoncée un an avant les municipales.

Comme vous, je me réjouis que la Ville ait confirmé cet été ce que nous avons prévu, à savoir la grande attractivité de la place Napoléon avec le succès des activités proposées (Sport vacances, Art vacances, Café de l'été, Nuit de la Vieille Horloge, jardin des compagnons, exposition hors les murs...). On pourrait également y ajouter la loco-numérique car nous l'avions mis en place avant.

Les touristes sont donc venus en nombre cet été, contrairement à ce qu'annonçaient les esprits chagrins, car l'office du tourisme des halles fut beaucoup plus fréquenté que lorsqu'il était situé rue Clemenceau (+ 78 % de fréquentation).

Ces touristes sont venus au chef-lieu pour consommer dans les commerces de La Roche-sur-Yon, comme l'ont confirmé bon nombre de commerçants qui, même s'ils ont souffert pendant les travaux nous ont finalement remerciés de les avoir faits. Deuxièmement, par le bouche à oreille, les personnes qui étaient sur la côte ont informé les touristes qu'il y avait des choses à voir et à faire à La Roche-sur-Yon. Au plus fort de la saison, 80 % des places de parkings de la place Napoléon et des alentours étaient occupées par des touristes. Il suffisait simplement de relever les immatriculations pour le constater. Cela était impressionnant. Or, ces touristes ne sont pas venus à cause de la gratuité des parkings car ils l'ignoraient avant de venir.

Cependant, un seul regret, Monsieur le Maire. Imaginez un instant que vous n'avez pas annulé les panneaux publicitaires 4x3 réservés par nos soins sur la côte vendéenne. Le nombre de touristes aurait alors été multiplié par trois ou par quatre. Cela est dommage.

Quant au coût de la place Napoléon, puisque vous souhaitez l'aborder une nouvelle fois, je vous rappelle qu'elle a largement été autofinancée et subventionnée à la fois par l'Europe, l'Agglomération et la Région. Elle est donc payée. De plus, tous les professionnels qui travaillent dans les espaces publics trouvent votre discours totalement ridicule car ce sont les espaces publics les moins chers de France. Vous en viendrez certainement un jour à cette conclusion puisque vous reconnaissez maintenant que c'est une belle place.

D'autre part, je me félicite qu'après réflexion et mobilisation de beaucoup de Yonnais, vous ayez finalement revu votre position et lancé la construction du pôle culturel. Vous y avez apporté une légère modification puisque vous avez souhaité réserver 200 m² de surface d'exposition temporaire sur un projet de plus de 5 000 m². Pourquoi pas ? Cela ne change pas l'équilibre global du projet mais seulement 3,6 % de la surface.

C'est un excellent projet qui confortera l'attractivité de la ville, comme nous l'avions souhaité et comme vous l'avez indiqué hier soir lors de la réunion de présentation des travaux. C'est en effet un beau projet car nous l'avons conçu en partenariat avec l'ensemble du secteur culturel depuis des années. En outre, vous annoncez des aides supplémentaires en investissement. J'attends donc de voir quel en est le montant et avec quelle contrepartie.

J'aimerais également ajouter une petite remarque, Monsieur le Maire, qui est loin d'être neutre. Vous augmentez donc la surface d'exposition de 200 m² pour y réaliser des expositions temporaires. Parfait. J'imagine que le musée continuera dans le même temps à présenter aussi des expositions et qu'il ne s'agit pas d'un simple transfert. Si tel est le cas – ce que je crois –, vous n'ignorez pas que trois ou quatre expositions temporaires par an représentent 600 000 à 800 000 € de coût annuel.

Vous avez décidé de dépenser entre 600 000 et 800 000 € de plus. A titre d'exemple, l'exposition temporaire « Clemenceau » à l'Historial a coûté 800 000 €.

Monsieur le Maire, vous avez pris peu de décisions depuis le début du mois de mars. On ne peut pas vous le reprocher car comme vous l'avez annoncé, il vous fallait le temps de prendre connaissance des dossiers. Toutefois, vous avez pris deux décisions coûteuses. La gratuité des parkings, dont le coût réel annuel s'élève à environ 700 000 €, et la création de cet espace muséal. Deux décisions qui, une fois en place, coûteront annuellement entre 1,3 et 1,5 million d'euros. Cela représente tout simplement cinq à six fois le montant que vous jugez « exorbitant » du surcoût de maintenance de la place Napoléon – je parle de surcoût car, avant les travaux, son entretien n'était pas gratuit – et que vous allez disposer d'une recette non négligeable. Je veux parler de la redevance annuelle du « 18B ».

Je sais également que vous avez pris d'autres mesures en interne en demandant aux services de préparer le budget 2015 avec une diminution des crédits de fonctionnement de 10 %. Nous y reviendrons. Sans doute que certains services pourront y parvenir. Cependant, j'ai peur pour certains que cette diminution se fasse au détriment du service public. Nous en reparlerons également.

Par ailleurs, vous avez annoncé hier soir, lors de la présentation des travaux du pôle culturel, que les stabilisés fertiles de la place Napoléon seraient utilisés durant les travaux. Certes, nous l'avions également prévu mais nous y avons finalement renoncé car nous avons constaté que cela dénaturerait la place. Or, remettre des voitures sur cette place qui a livré toute sa mesure pendant l'été – en surprenant d'ailleurs un certain nombre d'entre vous – serait une erreur grave car, comme pour la gratuité, vous ne pourrez pas revenir en arrière.

Enfin, j'ai une pensée à laquelle je souhaiterai associer tout le monde – et je pense que nous serons solidaires sur ce sujet – pour notre compatriote Hervé GOURDEL, enlevé dans une région que nous connaissons bien puisqu'il s'agit du massif du Djurdjura, à Tizi-Ouzou, notre ville jumelle. Je souhaite que vous examiniez la façon dont nous pourrions apporter à cette dernière notre soutien et notre réconfort s'il en est encore temps, car je crois que la situation est très grave. »

Monsieur le Maire indique à P. REGNAULT qu'un contact a été pris avec la Ville de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, il lui demande de tempérer son autosatisfaction chronique au risque de perdre le sens des réalités. Il lui demande d'entendre les citoyens et le discours d'ouverture qui s'exprime.

Monsieur le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour.

1	RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'article 15 de son règlement intérieur selon la rédaction suivante :

« La parole est accordée par le Maire aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Un membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande ou dans l'ordre déterminé par le Maire lorsque celui-ci l'estime préférable pour le bon déroulement des débats. Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée, que son intervention n'apporte plus d'élément nouveau au débat, ou trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues par l'article L.2121-16 du CGCT. »

G. BATIOU prend note de la décision du Tribunal administratif. Il considère que l'incident est clos et que le débat peut s'ouvrir. Il ne doute pas que cet article ainsi rédigé aura son utilité.

Monsieur le Maire rappelle que jamais l'opposition n'avait bénéficié d'autant de temps de parole, il lui semble qu'on ne peut accuser la majorité d'obstruction à la démocratie. Il confirme que sa porte reste ouverte et qu'il est prêt à la discussion.

J. SOULARD confirme qu'il y a bien eu dialogue avec les représentants de chaque groupe et le Premier Adjoint. Il n'y a pas eu d'accord sur les propositions, c'est aussi un marqueur des différences politiques. Et il doute qu'un consensus puisse systématiquement sortir de discussions, toutes démocratiques qu'elles soient.

P. PORTÉ regrette toute volonté de polémique ; il reste persuadé que la majorité ne peut être taxée de « tyrannie » sur la liberté de parole. A plusieurs reprises, l'appel au dialogue a été la règle et le respect de l'opposition une constante. Il rappelle également que le droit à l'information des élus sur les dossiers présentés au conseil ou en commission s'est accru notablement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	MISE EN PLACE DE NOUVELLES REGLES DE STATIONNEMENT
----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre d'une réflexion engagée pour l'application d'une nouvelle politique de stationnement sur le secteur payant (horodateurs et parkings), le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 mai 2014 a approuvé l'expérimentation de règles de stationnement du 15 mai au 30 septembre 2014.

Au regard de cette expérimentation et en remplacement du ¼ d'heure gratuit sur voirie et dans les parkings couverts et en enclos, elle propose aux usagers le dispositif suivant :

Désormais, à partir du 1^{er} octobre 2014, le Conseil Municipal souhaite pérenniser le dispositif sur l'ensemble du stationnement payant comme suit :

- 1 heure gratuite par jour du lundi au samedi 14 heures ;
- le samedi après-midi gratuit à partir de 14 heures.

F. POTHIER fait part des remontées de satisfaction des commerçants quant au dispositif adopté, notamment sur l'heure gratuite ; un taux de satisfaction de 92 % après enquête. Pour le stationnement du samedi, les 95 % de satisfaits dans les premières semaines ont baissé à 56 % du fait des voitures ventouses.

T. DE LA CROIX fait l'intervention suivante :

« Vous avez engagé une modification des règles de stationnement à compter du 1^{er} octobre dernier, après une expérience de trois mois. Pour autant, ces règles permettent une certaine redistribution. Selon nous, il conviendrait en effet, d'engager par le biais d'une autre expérience, une redynamisation de l'emploi des transports collectifs en instaurant la gratuité de ces derniers sur une même période, ainsi qu'une rediscussion sur les lignes et leurs trajets. Enfin, il serait également intéressant de connaître et d'analyser l'impact financier des conséquences de ces nouvelles règles sur le budget de la Ville. »

Monsieur le Maire indique que la gratuité des transports est une mesure intégrée dans l'étude menée actuellement sur la redistribution du plan global de déplacement au niveau de l'Agglomération. Cette étude permettra de connaître les coûts et les dispositions à envisager.

Il pourrait effectivement être envisagé une période d'études et d'analyses ; cette hypothèse sera discutée lors de l'étude du plan.

A. AUBIN-SICARD précise que l'étude qui est en cours démontre que le tarif des transports en commun à La Roche-sur-Yon est plus élevé que dans les villes de taille similaire. Actuellement en délégation de service public, ce service sera étudié lors du renouvellement de la délégation, y compris dans son aspect de tarification.

T. DE LA CROIX argumentait plutôt en terme d'expérience à mener en situation réelle. Il cite l'exemple de la Ville d'Aubagne qui a instauré la gratuité des transports sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

P. REGNAULT évoque un coût estimé à 1,5 million d'euros. Quant au tarif, il s'étonne qu'il soit considéré comme élevé, mais si tel est le cas, il s'interroge sur l'augmentation prononcée en juin. Cela lui semble contradictoire.

A. AUBIN-SICARD précise qu'il s'agit de la répercussion du taux de TVA augmenté par le gouvernement actuel.

P. REGNAULT s'étonne que l'évaluation ne soit pas plus approfondie. L'avis des commerçants lui semble important mais celui de la population en son ensemble également. Il lui semble intéressant de connaître l'impact de la gratuité et l'origine géographique des visiteurs.

Il se dit en accord avec la modification visant à réguler le stationnement du samedi pour lutter contre une occupation trop longue. Il s'interroge sur la non-application de cette mesure pour l'après-midi.

Cependant, même s'il conçoit la difficulté du chiffrage de telles mesures, il déplore que ce coût ne soit pas intégré dans une décision modificative du présent budget mais seulement constaté au compte administratif prochain, ce qui pose la question de la lisibilité des dépenses publiques.

Il estime le manque à gagner aux environs de 700 000 euros et constate que c'est la première heure de gratuité qui coûte le plus à la Ville.

Il s'interroge également sur le terme « 1 heure gratuite par jour » et souhaite connaître les modalités de mise en œuvre du contrôle.

Par ailleurs, il pose la question de l'utilisation des places enherbées autour de la place Napoléon à des fins de stationnement.

Enfin il demande la raison de la suppression de places « handicapés » à la gare SNCF.

P. DURAND indique que l'évaluation des services s'élève à 400 000 euros. La gratuité par jour est actuellement l'objet d'une étude pour la modification du logiciel des horodateurs pour la mise en œuvre du dispositif. Il rappelle toutefois que ces mesures visent à réparer ce que la précédente mandature a contribué à défaire notamment par ses nombreux travaux de voirie.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

3	GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La première phase de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques est en cours sur la ville de La Roche-sur-Yon. La mobilité électrique en est améliorée mais l'incitation à l'achat de véhicules électriques passe aussi par les facilités de stationnement qui leur seront offertes.

Il est proposé d'instituer la gratuité du stationnement des voitures électriques sur l'ensemble des zones payantes.

S. IBARRA se félicite de ce dynamisme pour promouvoir une mobilité grâce aux solutions électriques. Il rappelle les précédentes innovations comme le soutien à l'achat de vélos à assistance électrique ou le développement des bornes de rechargement en partenariat avec le SYDEV.

G. BATIOT considère, quant à lui, que la voiture électrique n'est qu'une partie de la solution. Il s'agit de considérer la mobilité dans son ensemble, l'impact des véhicules sur les modifications climatiques n'est plus à démontrer. Il estime que tous les champs d'innovation sont ouverts.

A. CHARRIEAU abonde dans le sens d'une vision globale. Il lui semble indispensable de tenir compte des sources d'énergie utilisées et leurs distributeurs. Elle trouve critiquable le monopole EDF pourtant service public, mêlé au concept du traité de Lisbonne sur la concurrence libre et non faussée, et l'obligation de revenir vers un monopole au niveau du département via le SYDEV. Cela lui semble problématique pour la dimension de service public.

Par ailleurs, du fait du coût important d'achat d'un véhicule électrique, il lui semble judicieux d'explorer d'autres pistes, les citoyens aux faibles rémunérations ne peuvent en effet accéder à de tels produits et s'ils polluent, c'est bien par absence d'alternative.

La problématique doit donc être, selon son groupe qui s'abstiendra sur le dossier, posée de manière globale.

A. AUBIN-SICARD rappelle la position adoptée par son groupe politique au précédent mandat : favorable au développement des bornes électriques par le SYDEV, sceptique quant au soutien pour le vélo électrique toujours plus polluant qu'un vélo traditionnel. Elle partage l'opinion de G. BATIO en ce que la voiture électrique n'est qu'un élément du panorama de la mobilité urbaine.

Il lui semble évident qu'il faille activer d'autres leviers d'action sur d'autres types d'écomobilité.

Elle conclut, pour faire écho aux propos d'A. CHARRIEAU, sur les attentes quant aux actions du gouvernement en terme de transition énergétique.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

4	PLAN DE DEPLACEMENTS INTERENTREPRISES - ORGANISATION DU DEFI INTER-ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
----------	--

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

La Semaine européenne de la mobilité est l'occasion de mettre en avant les entreprises yonnaises signataires de la charte d'engagement du plan de déplacements interentreprises (PDIE).

Un challenge est organisé du 15 au 20 septembre.

Les fonds issus de ce challenge seront reversés à 3 associations : Elise, le Centre Vélo, l'ASSDAC.

Il est proposé au conseil :

1. de fixer la participation de la Ville à 200 € ;
2. de répartir les 1 400 € collectés comme suit :
 - 700 € à Centre Vélo,
 - 700 € à Elisa,

sachant que l'ASSDAC recevra une dotation de 6 vélos de la part de La Poste et une commande de 10 à 35 heures de services de la part de la CAF.

S. IBARRA fait l'intervention suivante :

« Ce défi interentreprises est une bonne occasion de continuer à mobiliser les entreprises. Pour autant, je souhaiterais élargir mon propos sur le rôle de la Ville, de l'Agglomération et d'ORYON, dans le fait d'entraîner les entreprises du territoire sur des voies vertueuses.

Je rappelle que ce défi fait suite à l'élaboration d'un plan de déplacement interentreprises. Ce dernier a été rendu possible puisqu'ORYON, mandaté par l'Agglomération, a porté la volonté d'animer tous les ans des réflexions autour de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) avec les entreprises. L'idée consiste notamment à rappeler que ces dernières sont des acteurs importants de la société et qu'elles peuvent aussi prendre leur part à la question de la mobilité de leurs salariés et de leur bien-être au travail.

Ce rendez-vous avait donc lieu régulièrement au mois de mai ou juin. La première rencontre a d'ailleurs permis au groupe de travail d'élaborer le PDIE. Une seconde action avait abouti l'année suivante à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle, grâce à l'accompagnement par un cabinet. Bref, ces actions témoignaient de la véritable dynamique des entreprises sur le développement du territoire. Or, comme ce rendez-vous n'a pas eu lieu cette année, j'aimerais savoir si la Majorité compte poursuivre ce travail à destination des entreprises, car l'attractivité du territoire ne repose pas uniquement sur la question des commerces de centre-ville et du stationnement. Enfin, pour répondre à Madame AUBIN-SICARD, je rappelle que l'objectif d'un déplacement en vélo électrique est de remplacer un déplacement en voiture et non pas un déplacement à vélo. En effet, je ne connais personne qui a laissé son vélo au garage pour prendre un vélo électrique. »

A. AUBIN-SICARD estime qu'il s'agit de concepts différents, en terme d'empreinte écologique et qu'on ne peut avoir la même attitude pour ces deux types de mode de déplacement. Quant au PDIE, il y aura bien une poursuite du dispositif, mais également un élargissement à de grosses structures que n'accueillait pas l'ancienne majorité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION AVERE-FRANCE
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La Ville de La Roche-sur-Yon développe des actions en faveur de l'électromobilité (vélos à assistance électrique, achat de véhicules électriques, installation de bornes de recharge...). Afin de rejoindre le

réseau des villes électromobiles, et d'y trouver des appuis techniques et des conseils, il est proposé d'adhérer à l'AVERE-FRANCE. Le coût de cette adhésion est fixé à 1 300 euros pour 2015. L'AVERE-FRANCE, soutenue par le ministère du Développement durable et l'ADEME, est l'instance française d'expertise dans le domaine du transport et de la mobilité électrique.

A. CHARRIEAU constate que cette structure dispose d'une dimension extrêmement conséquente. Mais elle interroge sur ce que la Ville sera en mesure d'attendre pour 1 300 euros ? Elle n'est pas certaine que l'expertise soit totalement objective sur les différentes problématiques de mobilité. Elle conteste également l'indépendance autoproclamée des experts de ce type d'associations, qui ne sont pas plus indépendants que leurs adhérents. Elle estime que cette somme peut être utilisée autrement.

A. AUBIN-SICARD rappelle que le but de l'association est de favoriser et promouvoir l'utilisation et l'acquisition de véhicules électriques dans les territoires. Elle va permettre à la Ville de stimuler et d'accompagner un déploiement de ce type de transport. Quant au coût, il s'agit d'un coût moyen et elle le compare aux 13 000 euros dépensés par l'ancienne majorité pour son adhésion à l'association AIR Pays de Loire.

T. DE LA CROIX liste les actions de l'association et demande quelles seront les actions effectives qui seront réalisées et quels avantages la Ville retirera de cette participation. Il note que le Conseil Général n'en est pas adhérent.

A. AUBIN-SICARD considère positif le retour d'expériences des autres collectivités adhérentes. Cela permettra de donner un véritable signal pour le développement de l'électromobilité sur le territoire.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

6	ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION VENDEE MOBILITE ELECTRIQUE
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'évolution des modes de déplacement. L'électromobilité est un des axes de travail pour faire évoluer les pratiques de mobilité. Le "Vendée électrique tour" auquel la Ville a participé le 13 juin 2014 se renouvellera en 2015 avec une arrivée à La Roche-sur-Yon.

Cette manifestation est portée en partie par l'association Vendée mobilité électrique.

Il est proposé d'adhérer à cette association.

Le coût de cette adhésion est fixé à 100 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	APPEL A PROJETS "BOCAGE" - DEMANDE D'AIDE RÉGIONALE
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La Région Pays de la Loire a lancé un appel à projets "Bocage", visant à préserver et à conforter les complexes bocagers existants, mais à l'équilibre fragile. Dans ce cadre et dans la continuité des recherches en cours, il est proposé d'engager un travail partenarial structuré en 3 axes :

- compléter la connaissance du patrimoine naturel yonnais en menant un inventaire participatif des mares et une étude de caractérisation de cet habitat ;
- définir une stratégie en faveur de la biodiversité, qui permettra de synthétiser toutes les connaissances et compétences locales pour cartographier la trame verte et bleue et définir un plan d'actions en faveur du bocage ;
- engager des actions de gestion exemplaires en faveur des mares sur les terrains communaux et des actions de médiation autour du bocage.

Le conseil est appelé à approuver ce plan d'actions, le chiffrage prévisionnel, et à solliciter l'aide régionale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont appelés à disparaître. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance supérieure à 36 Kva (tarifs jaune et vert).

Par ailleurs, le marché de l'électricité est actuellement favorable à l'obtention de prix compétitifs sur le tarif bleu (une puissance inférieure à 36 Kva). C'est la raison pour laquelle le SyDEV a proposé de constituer un groupement de commandes à l'échelle départementale, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique.

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Ville de La Roche-sur-Yon au regard de ses besoins propres, le Conseil Municipal est appelé à y adhérer, à valider les termes de la convention constitutive du groupement de commande et en autoriser la signature.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

9	CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A LA SARL DUOT PROMOTION - LIEUDIT "LA GIRAUDIÈRE"
----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession à la SARL DUOT PROMOTION d'un ensemble immobilier constitué de deux maisons d'habitation et d'un terrain, situé lieudit "La Giraudière", dans le cadre de la réalisation du projet d'écoquartier sur ce secteur "Les Prairies d'Eden".

La cession portera sur le foncier cadastré section HS 10p, 51, 53 et 54 pour une contenance totale d'environ 8 175 m², moyennant le prix net vendeur de 380 000 €. Cette vente est soumise à la condition particulière que Madame Gyslaine NOIREAUD, locataire en place, se réserve, jusqu'à son décès ou son accueil en famille ou structure d'hébergement, le droit d'usage et d'habitation du bien cadastré section HS n° 53 et ce à titre gratuit.

J. SOULARD souhaite connaître l'avancement du projet de M. DURET et, au-delà, de celui de la Marronnière en général. Est-il possible d'avoir un état des lieux de la construction sur la ville, du nombre de permis signés et des opérations engagées. Il interroge également sur le projet de la Brossardière et la vente du foncier près du CHS. L'ensemble de ces questions est-il bloqué du fait de la situation générale du pays ?

M. ABDALLAH recentre le débat sur la présente délibération, le projet DURET est en cours de développement. Il estime que l'ensemble des questions évoquées aurait pu être présenté en commission.

J. SOULARD estime au contraire que le Conseil doit permettre que ces sujets plus vastes soient présentés aux citoyens. Le périmètre des commission restreint l'information générale.

Monsieur le Maire rappelle que bon nombre des dossiers sont en cours de développement et que les équipes sont à l'œuvre. Par ailleurs, des conférences de presse ponctuent chaque étape et permettent de diffuser l'information vers les citoyens.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

10	CESSION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL A L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF) - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE VENDÉE - PLACE VIOLLET LE DUC
----	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession à l'Association des Paralysés de France - Délégation Départementale de Vendée, d'un local à usage professionnel, d'une surface utile d'environ 220 m², situé place Viollet le Duc et cadastré section AS 435.

Cette transaction se fera sur la base d'un prix net vendeur de 180 000 €. Ce local permettra l'installation de la Délégation Départementale de l'association pour mener à bien sa mission d'utilité sociale et développer son activité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION PAR LA SA SOUFFLET ATLANTIQUE D'UN SILO DE STOCKAGE DE CÉRÉALES AU LIEU-DIT 'LA DAVIÈRE' A VENANSAULT - AVIS DU CONSEIL
----	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre d'affichage réglementaire (3 km), l'avis du conseil municipal est sollicité dans le cadre de l'enquête publique, du 20 août au 19 septembre 2014 inclus, relative à la demande présentée par la SA SOUFFLET ATLANTIQUE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un silo de stockage de céréales au lieu-dit 'La Davière' sur le territoire de la commune de Venansault.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sous réserve du respect de diverses prescriptions.

T. DE LA CROIX interroge les prescriptions qui subordonnent l'avis du conseil notamment en termes d'environnement et de sécurité.

A. AUBIN-SICARD les liste et indique que ces éléments techniques ne remettent pas en cause l'impact environnemental de l'ouvrage, extrêmement limité au vu des résultats des études d'impact et de dangers.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION PAR LA SARL BATI-RECYCLAGE D'UN CENTRE DE TRANSIT, DE GROUPEMENT ET DE TRI DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX SITUÉ ZI DU BOIS IMBERT SUR LA COMMUNE DE LA FERRIERE - AVIS DU CONSEIL.
----	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre d'affichage réglementaire, l'avis du conseil municipal est sollicité dans le cadre de l'enquête publique, du 09 septembre au 10 octobre

2014 inclus, relative à la demande présentée par la SARL BATI-RECYCLAGE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de transit, de regroupement et de tri de déchets dangereux et non dangereux situé ZI du Bois Imbert sur le territoire de la commune de La Ferrière.
Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable, sous réserve du respect de diverses prescriptions.

G. BATIO s'interroge sur la nature exacte des déchets.

A. AUBIN-SICARD précise qu'il s'agit de déchets classiques mais également d'amiante retirée des équipements contenant du ciment.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE CONTROLE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Les communes membres de la Communauté d'agglomération assurent la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'eaux pluviales.

La Roche-sur-Yon Agglomération est maître d'ouvrage des réseaux d'eaux usées sur le territoire des 15 communes de l'Agglomération.

Afin d'obtenir de meilleurs prix pour réaliser les contrôles (inspections télévisées, curages, essais d'étanchéité, tests de compactage), il est proposé de constituer un groupement de commande, afin de conclure un marché à bons de commande.

La Roche-sur-Yon Agglomération sera désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Le conseil est appelé à approuver la constitution de ce groupement et à autoriser la signature de la convention constitutive.

S. IBARRA indique n'avoir aucune objection à la présente démarche. Il relève cependant que, contrairement aux autres communes de l'Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon dispose déjà de prestations de contrôle incluses dans la délégation de service public. Il souhaite donc savoir si ce dossier concerne uniquement le réseau d'assainissement ou également les eaux pluviales.

A. AUBIN-SICARD précise qu'il s'agit bien de la partie « réseau eaux pluviales ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le Conseil Municipal du 10 décembre 2002 a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), dont l'organisation a été confortée par une autre délibération intervenue dans sa séance du 11 avril 2014.

Dans le cadre de ses compétences, la CCSPL a examiné, en séance plénière réunie le 4 septembre 2014, les rapports d'activités 2013 et les rapports financiers correspondants remis par les délégataires.

Cet examen a porté sur les délégations de services publics suivantes :

- la gestion de l'eau, déléguée à VEOLIA,
- la gestion du Relais Pleine Nature, déléguée à la Fédération des Œuvres Laiques
- la gestion des salles du Bourg-sous-La Roche et des Oudairies, déléguée à ORYON
- la gestion du crématorium, déléguée à OGF, Direction du crématorium
- la gestion de la fourrière, déléguée à Dépann'Auto Yonnais.

Il est proposé au conseil de prendre acte des avis rendus par la commission.

S. IBARRA fait l'intervention suivante :

« Je n'ai pas de remarque particulière sur les données techniques qui ne sont que la continuité du contrat en cours. En revanche, certains éléments non techniques concernent directement la collectivité. Ils sont d'ailleurs mentionnés dans le rapport du délégataire. Je pense par exemple à l'accès aux services essentiels, dont l'eau fait évidemment partie. J'aimerais donc vous poser deux questions pour que vous puissiez nous éclairer sur les orientations qui seront prises par votre majorité sur ce sujet.

Premièrement, l'accès à l'eau en termes de tarifs. Comme vous le savez, la loi BROTTE a autorisé et ouvert la possibilité de différencier les tarifs des services publics, y compris pour les EPIC. Cela signifie que vous pouvez mettre en œuvre un tarif différencié pour les habitants de la ville en situation de précarité. Nous avons notamment étudié l'idée de baisser le tarif de l'abonnement. Aussi, avez-vous décidé de poursuivre la réflexion que nous avons engagée dans ce domaine ?

Deuxièmement, la sécurisation de l'approvisionnement. Vous savez que nous dépendons d'une seule ressource avec une seule usine de potabilisation et que VENDÉE EAU souhaitait stopper les interconnexions. De fait, avez-vous également prévu un plan de sécurisation pour la ville ? »

A. AUBIN-SICARD confirme qu'une réflexion est en cours sur une éventuelle tarification sociale de l'eau. Par ailleurs, elle annonce une rencontre avec VENDÉE EAU où évidemment la question soulevée sera évoquée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2013
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 1413-1 du code général des collectivités locales prescrit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

La loi du 30 décembre 2006 prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2013.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2013
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

En application de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter au conseil chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport intègre la production d'indicateurs de performance conformément au décret du 2 mai 2007. Ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 04 septembre 2014.

G. BATIOU fait le constat que certaines substances ne sont pas recherchées dans l'eau alors qu'il est connu que certaines d'entre elles, notamment les molécules hormonales, peuvent avoir des conséquences pour les générations futures, en particulier du fait de l'exploitation des eaux de surface.

P. REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Nous avons obtenu une baisse de 10 % en amont de la DSP. De fait, le prix de l'eau à La Roche-sur-Yon est 30 % moins cher que la moyenne des communes hors de la Vendée. C'est donc un atout pour la Ville. Pour autant, il y a encore sûrement des efforts à réaliser sur ce sujet.

Ensuite, je voudrais évoquer la sécurisation. Nous devrions normalement être en situation d'autosuffisance avec 4,4 millions de mètres cubes. Cependant, comme il peut toujours y avoir des

problèmes, il est important de conserver des liaisons avec VENDÉE EAU. Nous avons d'ailleurs vendu 229 000 m³ l'an dernier, sachant que nous pourrions en vendre jusqu'à un million. Cela est très important pour le nord-est du département car la Vendée n'est absolument pas sécurisée aujourd'hui, sans compter l'absence de volonté de VENDÉE EAU de travailler avec la Loire-Atlantique, qui n'apporte que 20 000 m³ d'eau par jour. Il faut donc faire très attention à certaines tentations qui nous inciteraient à adhérer à VENDÉE EAU, auquel cas le tarif s'alignerait sur celui du département, ce qui ne serait pas forcément un atout pour la ville. Donc oui pour la solidarité, comme nous l'avons toujours fait, mais non pour la perte d'avantages des Yonnais, pour qui nous travaillons depuis 20 ans pour obtenir des prix intéressants avec une eau de qualité.

A. CHARRIEAU note que l'augmentation a certes été inférieure à l'inflation, mais qu'elle a été en revanche largement supérieure à l'augmentation des salaires. Elle estime que les prix auraient donc dû être tirés au maximum lors de la négociation de la délégation de service public.

A. AUBIN-SICARD indique qu'à ce jour il n'existe aucune norme obligatoire, tant au niveau national qu'europpéen, sur les molécules hormonales ou médicamenteuses, ce qui pose question. Il est prévisible que cela se mette en place. Il faudra donc prendre les mesures nécessaires pour, d'une part, contrôler la présence ou non de ces substances et, d'autre part, les éliminer. Quant au prix de l'eau, elle souhaite dépasser le cadre départemental pour établir une comparaison ; ainsi, Vannes, dans le Morbihan, pratique un prix au mètre cube inférieur à celui de La Roche-sur-Yon : 2,70 euros. Parmi les villes aux tarifs similaires, elle cite Quimper et Laval, à 3,22 euros/m³ et Angers pour 3,19 euros/m³.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	COMMISSION DE DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS - COMPOSITION
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Depuis de nombreuses années, la dénomination des voies et espaces publics de la Ville de La Roche-sur-Yon fait l'objet d'un examen par une commission, composée d'élus et de membres invités. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il vous est proposé de fixer la composition de cette commission, à savoir :

- 4 élus de la majorité : Françoise BOUET, Laurence GILLAIZEAU, Philippe PORTÉ, Malik ABDALLAH
- 1 élu de l'opposition : Françoise BESSON
- 2 membres du Conseil des Sages
- 4 représentants des services municipaux (Communication, Documentation, Histoire et archives, Autorisation droits des sols).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LES POLITIQUES LOCALES D'AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS YON ET VIE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Michel Ferré

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a réalisé en 2012 et au 1^{er} semestre 2013 une enquête sur les politiques locales d'aides économiques aux entreprises et de développement économique conçues et mises en œuvre depuis 2007 sur le territoire du Pays Yon et Vie par une douzaine de collectivités territoriales, établissements publics, sociétés d'économie mixte et autres organismes intervenant dans ce domaine.

Les investigations utiles à l'enquête ont été réalisées auprès de trois collectivités territoriales (la Ville de La Roche-sur-Yon, le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire), trois établissements publics locaux (la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, la Communauté de communes Vie et Boulogne et le Syndicat mixte du Pays Yon et Vie), un

établissement public national soumis au contrôle de la CRC par délégation de la Cour des Comptes (la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée), deux sociétés d'économie mixte locales (la SEM ORYON et la SEM VENDÉE EXPANSION), une entreprise filiale de la SEM VENDÉE EXPANSION (la société par actions simplifiée VENDÉE LOC IMMO) et une association (l'Association de développement du pays Yonnais – ADEPY).

Compte tenu des élections municipales, la Chambre Régionale des Comptes a interrompu la procédure. Il est demandé au conseil municipal d'en débattre aujourd'hui.

Il convient de noter que la compétence "développement économique" a été transférée en 2010 à la Communauté d'agglomération mais que la Ville est concernée, au titre de l'enquête, sur la période antérieure.

Le conseil prend acte de ces éléments ainsi exposés.

19	OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS YONNAIS (ADEPY) POUR LES ANNEES 2007 A 2011
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a réalisé, en 2012 et au premier semestre 2013, une enquête sur les politiques locales d'aides économiques aux entreprises et de développement, conçues et mises en œuvre depuis 2007 sur le territoire du Pays Yon et Vie par une douzaine de collectivités territoriales, établissements publics, sociétés d'économie mixte et autres organismes intervenant dans ce domaine.

Outre trois collectivités territoriales (Ville de La Roche-sur-Yon, Conseil Général de la Vendée et Conseil Régional des Pays de la Loire), trois établissements publics locaux (Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, Communauté de Communes Vie et Boulogne et Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie), un établissement public (Chambre de Commerce et d'Industrie), deux sociétés d'économie mixte locales (la SEM ORYON et la SEM VENDÉE EXPANSION), une entreprise filiale de la SEM VENDÉE EXPANSION (la société par actions simplifiée VENDÉE LOC IMMO) et une association (l'Association de Développement du Pays Yonnais – ADEPY).

En sa qualité de collectivité ayant apporté un concours financier à l'ADEPY, la commune de La Roche-sur-Yon est concernée par le contrôle de l'ADEPY.

Le conseil prend acte de ces éléments ainsi exposés.

20	SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Trois opérations d'investissement gérées en autorisation de programme (AP) et crédits de paiements (CP) doivent faire l'objet d'un ajustement quant à leurs crédits de paiement. Il est proposé au conseil que les CP 2014 de l'opération Requalification du boulevard Jean Yole soient diminués de 412 000 euros, ceux de l'opération Restructuration du boulevard Branly et cheminements Ornay soient réduits de 488 000 euros et ceux de la Maison de quartier du Pont Morineau soient augmentés de 163 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Décision Modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget Principal et les Budgets Annexes, toutes sections confondues :

- l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- les virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : - 838 000 euros
- Budgets annexes : + 92 224 euros

P. REGNAULT regrette que la baisse des recettes de stationnement n'ait pas été intégrée en section de fonctionnement du budget annexe.

T. DE LA CROIX estime que les 7 500 euros de créances admises en non-valeur auraient dû être votées avant la présente DM.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

22	OPTION POUR L'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA - MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE DES FORGES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon va mettre à disposition un immeuble situé boulevard Edison afin d'accueillir des professionnels de santé.

La location d'immeubles nus pour un usage professionnel est en principe exonérée de TVA, mais il est possible d'opter pour l'assujettissement à cette taxe, ce qui permettrait à la Ville de la récupérer sur les travaux de construction de l'immeuble. Il est proposé au conseil de lever cette option prévue par le Code général des impôts.

P. REGNAULT indique un vote positif de son groupe puisqu'il est de l'intérêt de la Ville de récupérer cette TVA. Il s'enquiert de la date précise de création du rond-point prévu dans l'accord avec l'enseigne INTERMARCHE.

Monsieur le Maire précise que les retards ne sont pas considérables et prévoit une livraison durant l'année 2015.

A. CHARRIEAU fait part de l'abstention de son groupe qui n'avait pas soutenu la création de cette maison de santé, estimant que le bâtiment construit avec des fonds publics servira des intérêts privés. L'offre médicale ne s'est pas développée pour autant, elle note donc que les médecins profitent d'un local payé par les fonds publics. Il est donc normal de récupérer au moins la TVA. Elle refuse d'ailleurs l'appellation « centre de santé » voire même « maison de santé » car derrière la sémantique, la réalité est fort différente pour la population. Elle estimerait plus juste de construire un véritable centre de santé.

G. POIRIER-COUTANSAIS confirme la tendance : les médecins ne veulent plus travailler isolément. Ils souhaitent se regrouper pour assurer des permanences et organiser des réunions de concertation sur des situations complexes. Cela fait partie du contrat d'engagement de l'ensemble des professionnels.

En conséquence, il convient que la Ville facilite la venue de nouveaux médecins et pour cela leur permette de travailler ensemble.

Monsieur le Maire ajoute que les professions médicales sont une source d'attractivité du territoire. Le risque est grand de se retrouver dans un désert médical. Par ailleurs, la situation ayant évolué, il s'interroge sur un changement d'appellation de cet espace. Il rappelle également que la réalisation de cette structure dépend avant tout de l'aménagement du magasin INTERMARCHE.

A. CHARRIEAU partage l'opinion de l'importance d'un regroupement des praticiens pour échanger et réaliser un travail d'équipe. De la même façon, les citoyens ont besoin d'une offre de soins de qualité, variée et accessible financièrement, ce qui n'est pas le cas actuellement. D'où la différence entre une maison de santé et un centre pluridisciplinaire de santé ; ce dernier offrant des soins accessibles

compte tenu des conventionnements avec les services de santé. C'est une formule à laquelle il serait judicieux de réfléchir.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

43 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

23	ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'admission de produits irrécouvrables en non valeur pour un montant de 32 736,17 euros, sur le Budget Principal, pour un montant de 255,32 euros sur le Budget annexe « Centre municipal de Restauration », pour un montant de 4 110,42 euros sur le Budget « Activités Industrielles et Commerciales », et pour un montant de 3 222,92 euros, sur le Budget « Stationnement Payant ».

Il est également proposé l'admission en créances éteintes pour un montant de 1 594,16 euros, sur le Budget « Activités Industrielles et Commerciales », et pour un montant de 105,40 euros, sur le Budget « Stationnement Payant ».

Le montant total des créances tous budgets confondus s'élève à 42 024,39 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	CONVENTION DE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AVENANT N° 2
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Parmi les opérations bénéficiant de fonds de concours de l'Agglomération, certaines sont en situation de "sous-réalisation" : les montants totaux des dépenses de ces opérations, indiqués dans la demande d'attribution initiale, ne seront pas atteints. Il s'agit des opérations suivantes :

- Place de la Liberté ;
- Maison de quartier Jean Yole ;
- Café Club des Forges ;
- Cheminement Jean Moulin ;
- Square Jean Moulin ;
- Stade Saint André ;
- Route d'Aizenay ;
- Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) phase 2.

Il est donc proposé de réajuster à la baisse le montant des dépenses éligibles de ces opérations, par avenant à la convention.

D'autre part, afin de respecter la règle de cofinancement des fonds de concours (article 5216-5 du Code général des collectivités territoriales), il est nécessaire de diminuer les fonds de concours attribués à trois de ces opérations : Maison de quartier Jean Yole, Square Jean Moulin et Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) phase 2. Il est par conséquent proposé d'augmenter dans les mêmes proportions le fonds de concours attribué à la Route d'Aizenay. Le montant total de l'enveloppe n° 1 reste inchangé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	PRESERVATION ET REVALORISATION DES ESPACES ECONOMIQUES - TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article 1530 du code général des impôts (CGI) permet aux communes d'instituer la taxe sur les friches commerciales par délibération.

La délibération doit être prise dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre d'une année pour pouvoir être applicable l'année suivante.

Sont imposables les locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la CFE (cotisation foncière des entreprises) et qui ne sont plus occupés depuis au moins 2 ans.

A travers l'institution de cette taxe, la Ville entend lutter contre le développement des locaux commerciaux laissés à l'abandon, notamment en centre ville et dans les centralités commerciales ; cette mesure s'inscrit dans son action globale pour la préservation ou la revalorisation de l'image de ces espaces économiques.

La loi fixe des taux minimums qui sont de 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition. Le conseil municipal peut majorer ces taux dans la limite du double du taux fixé par la loi. Il est proposé d'instaurer cette taxe de la manière suivante :

- * 15 % pour la 1^{ère} année d'imposition,
- * 22,5 % pour la 2^{ème} année d'imposition,
- * 30 % pour la 3^{ème} année d'imposition.

P. REGNAULT indique que cette délibération va dans le même sens que celle prise par l'ancienne majorité concernant les logements vides en centre ville. Pour autant, il appelle à ne pas en surévaluer l'impact. Le montant serait de 3 300 euros pour un local de 5 500 m² et ce n'est pas suffisant, selon lui, pour régler la vacance des locaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de prendre des mesures, même symboliques. Il importe de donner des signes de développement à cette ville pour que le commerce reprenne sa place dans les endroits laissés vacants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DU COEFFICIENT
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 conformément à l'arrêté ministériel du 08 août 2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DE LA RUE GUTENBERG - CONVENTIONS D'INDEMNISATION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les propositions d'indemnisation de la Commission de règlement amiable pour les commerces suivants :

- Monsieur POILANE, Eram : 4 300 € ;
- Madame SERIN, Yves Rocher : 5 900 € ;
- Monsieur PIVETEAU, Camara : 5 300 € ;
- Monsieur DUPOUY, Logis Le Point du Jour : 13 300 € ;

- Monsieur HAOUY, Pharmacie du Point du Jour : 32 800 € ;
- Monsieur MOINET, Mon Poissonnier : 3 400 € ;
- Monsieur GUERIN, Boulangerie Guérin : 8 300 € ;
- Monsieur GIBAUD, Boulangerie GIBAUD : 3 500 € ;
- Madame PAVAGEAU, Laeti Look : 1 500 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES VITRINES DU CENTRE-VILLE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

L'association des Vitrines du centre-ville a pour mission de promouvoir l'activité professionnelle de ses membres et de dynamiser le tissu commercial de la Ville de La Roche-sur-Yon en partenariat avec les acteurs locaux. La Ville entend la soutenir dans cet objectif à travers une nouvelle convention de partenariat, mettant en exergue la volonté d'une concertation et d'une collaboration forte entre les commerçants et la collectivité.

Cette convention a une durée de validité de 3 ans. Pour 2014, le montant de la subvention sollicitée reste inchangé par rapport à 2013 et s'élève à 42 506 €. Il est proposé au conseil de valider les termes de la convention à intervenir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	FISAC ACTION N° 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CINQ COMMERCANTS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) permet des financements croisés entre l'Etat, les collectivités locales, les chambres consulaires et les associations de commerçants.

Le FISAC actuel, signé en 2004, comprend 3 tranches.

La 3^{ème} tranche, actuellement en cours, comporte plusieurs actions dont l'action "Appui à la rénovation des commerces, artisans, services". Celle-ci bénéficie d'une subvention d'investissement de 75 000 €. Au conseil municipal de mai, 3 dossiers ont obtenu une subvention. Depuis mai 2014, 5 autres dossiers ont été déposés à la mairie et transmis à la DIRECCTE et à la Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de La Loire pour un montant total de subvention de 36 334 €. Ces dossiers ont été validés par le Comité Technique Régional.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- M. GUILLET, TOP COIFFURE : 6 552 €
- Mme CHARRIER, LE CHIQUITO : 9 220 €
- Mme MATHIEU et M. GROSSIN, LE GLOBE TROTTER : 10 500 €
- M. BEAUFILS, L'AIGLON : 3 686 €
- MM. BONNARDOT et VINCENT, SARL SERVICE COMPRIS : 6 376 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	PERSONNEL MUNICIPAL - REGIME INDEMNITAIRE COMPLEMENTAIRE DES CATEGORIES A & B
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Il est proposé au conseil de poursuivre l'application d'un régime indemnitaire complémentaire qui sera applicable aux titulaires, stagiaires, CDI, et contractuels recrutés en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (3 ans), dans la limite des plafonds réglementaires pour les agents des catégories A & B.

Le nouveau régime indemnitaire complémentaire prendra sa source sur la base des critères définis lors de l'entretien professionnel, notamment les compétences, mais également sur la base des effectifs à gérer, de la contribution à l'effort collectif et des objectifs individuels.

Le processus de fixation et d'évaluation des critères nécessite la mise en place de groupe de travail et un déploiement progressif.

P. REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Sur le fond, tout cela va dans le bon sens. Ceci étant, nous avons mené une longue négociation en 2013 pour les catégories A et B, après avoir revalorisé le régime indemnitaire des catégories C. Or, l'an dernier, nous avons accordé 400 euros pour les catégories A et 300 euros pour les catégories B, seulement pour le dernier trimestre. Aussi, comme il y a quatre trimestres dans une année, cette somme serait multipliée par quatre. Je suis étonné que cela n'ait pas été pris en compte pour conserver des cadres compétents à La Roche-sur-Yon car nous sommes en concurrence avec les autres villes. Aussi, comme nous ne nous étions pas engagés sur ce principe, nous nous abstenons sur cette délibération. »

P. PORTÉ précise qu'il s'agit d'une reconduction. Par ailleurs, il lui semble logique d'évoquer le régime indemnitaire avec toutes les organisations syndicales, c'est une manière de discuter, de concerter et éventuellement de faire évoluer la situation d'autant plus qu'il existe quelques disparités.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

31	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives ainsi que d'ajustements d'emplois dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 27,7 ETP et les suppressions 26,8 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	DEGRADATIONS OCCASIONNEES LORS DE LA MANIFESTATION DES AGRICULTEURS DU 16 JANVIER 2013 - LITIGE ENTRE LA VILLE ET LA FDSEA - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Afin de mettre un terme au litige en cours devant le Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon, lié à l'émission d'un titre de recette de 14 391,60 € à l'encontre de la FDSEA suite à diverses dégradations de voiries et d'espaces verts lors de la manifestation des agriculteurs du 16 janvier 2013, il est proposé au conseil d'autoriser la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville et la FDSEA.

Ce protocole prévoit :

- pour la Ville, l'annulation du titre de recette de 14 391,60 € et la levée des procédures d'exécution ;
- pour la FDSEA, le désistement de son action devant le TGI et le versement à la Ville d'une somme de 7 500 €.

Le conseil est appelé à approuver ce dispositif et autoriser la signature de ce protocole.

J. SOULARD fait l'intervention suivante :

« La Ville a déjà connu ce type de manifestation, tout comme pour d'autres catégories professionnelles d'ailleurs. Celle-ci fut toutefois particulière car elle bloquait intégralement le centre-ville, entraînant ainsi des problèmes de sécurité. En effet, les pompiers n'auraient pas pu rentrer dans le Pentagone en cas de souci majeur. Cette responsabilité incombe aux manifestants et non à la Ville. Deuxièmement, les dégradations étaient évitables car il était tout à fait possible de placer les engins agricoles pour fermer les boulevards autour du Pentagone, afin que personne ne puisse circuler. En revanche, les mettre sur les contre-allées, faire des ornières énormes sur les pelouses, ou encore abîmer les massifs situés dans le virage des haras était plutôt volontaire. Nous aurions donc dû intervenir, alors que nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent.

Les services ont chiffré les travaux, de la manière la plus objective possible à 14 391,60 euros. Or, les agriculteurs auraient aussi pu proposer de refaire ces parterres puisque cela fait partie de leur métier. Par ailleurs, le titre de recettes a été émis. Aussi, le fait de revenir sur un cas tel que celui-ci est très grave car cela montre une mauvaise image auprès des jeunes générations. Autrement dit, les gens détruisent le bien public, on ne dit rien et en plus, ils ne payent que la moitié. Il s'agit quand même de l'argent des Yonnais !

Monsieur le Maire rappelle que la FDSEA avait proposé à l'ancien Maire de transiger à hauteur de 7 500 euros, ce qu'il n'a pas accepté. Pour autant, il estime que la Ville a surtout besoin de paix et de tranquillité et qu'il est vain d'aller au conflit en adoptant une position fermée. Il lui semble que ce qu'il convient de montrer aux jeunes générations c'est une possibilité d'apaiser les conflits. Il indique que la FDSEA et les agriculteurs se sont engagés à effectuer une journée d'animation pour rapprocher les demandes du monde rural et celles du monde urbain.

T. DE LA CROIX souhaite établir un parallèle : « quand les salariés dégradent leur entreprise, ils finissent généralement devant les tribunaux et bien souvent en prison ».

Monsieur le Maire comprend l'argument mais il estime qu'il faut savoir arrêter une procédure qui peut s'avérer également coûteuse.

P. REGNAULT indique que tous les agriculteurs n'ont pas participé ou même admis ces dégradations. Pour sa part, il avait proposé en guise de compromis une remise en état par les participants de cette manifestation mais cela n'avait pas été accepté.

G. BATIOU considère qu'il s'agit moins d'un problème de somme à rembourser mais bien de symbolique. Il témoigne de la difficulté, lors de manifestations, d'éviter les dégradations. Cependant, dans le cas présent, ces actes de vandalisme ont été revendiqués. Il y a bien une atteinte au respect de la démocratie.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : **Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

33	CLASSES DE DÉCOUVERTES - ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT
----	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

Un règlement interne de fonctionnement définit les modalités d'organisation de ces classes de découvertes et fixe les conditions financières.

Comme chaque année il convient de le réexaminer

Pour l'année scolaire 2014-2015, le nouveau règlement prend en compte une augmentation de 2 % du budget alloué par enfant pour les différents types de séjours.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT VERSÉE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2013
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Chaque année, le Préfet sollicite la Ville pour avis concernant le montant de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs. Aussi, pour l'année 2013, il est proposé d'émettre un avis favorable au montant de l'IRL de base établi à 2 186,40 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	ASSOCIATION CHANTS-SONS - AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE DES 20 ANS DU FESTIVAL CHANT'APPART
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

L'association Chants-Sons a sollicité une aide financière de la Ville pour l'organisation d'un concert-anniversaire en partenariat avec Le Grand R, dans le cadre des 20 ans du festival Chant'appart. Ce spectacle aura lieu le samedi 15 novembre 2014 dans la salle du Manège. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COORDINATION YONNAISE DES CLUBS DE PÉTANQUE
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La Ville de La Roche-sur-Yon a été sollicitée par la Coordination yonnaise des clubs de pétanque pour le renouvellement de sa convention de partenariat, concernant l'organisation du National de Pétanque en février de chaque année, qui accueille plus de 250 triplettes, soit 750 joueurs sur plus de 120 terrains de jeux.

L'accompagnement de la Ville pour cette compétition, qui se traduit entre autres par la prise en charge de la location des halles des Oudairies et la préparation technique des aires de jeu avec la fourniture des matériaux correspondants (sable notamment), est estimé pour 2015 à 47 550 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat avec la Coordination yonnaise des clubs de pétanque pour une période de 3 ans, soit 2015 à 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	RÉVISION DE LA SUBVENTION D'OBJECTIF ATTRIBUÉE A LA ROCHE-SUR-YON VENDÉE HANDBALL
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Compte tenu des résultats de l'équipe première garçons de La Roche-sur-Yon Vendée handball, reléguée en division régionale pour la saison 2014-2015, et conformément aux termes du contrat d'objectif signé avec elle en mars 2014, il est proposé de diminuer la première partie de la subvention d'objectif pour la saison 2014-2015 de 10 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ